

L'histoire pour témoin

On dit souvent que l'histoire se répète et que l'histoire nous éclaire sur notre présent.

Les débats pesant de notre époque, tournant autour de la présence «nouvelle» de musulmans en France, de la nécessité d'un islam de France, d'une ingérence de l'état dans les affaires de culte, d'entrave à la laïcité, du sens à donner à la laïcité, de l'intolérance supposée des musulmans, de l'antisémitisme même, nous amène à faire un retour dans le passé. Il s'agit d'une démarche nécessaire pour connaître la réalité de ces nouvelles polémiques et la façon dont ceux qui nous ont précédés y ont fait face et quelles leçons ils nous ont laissées en héritage.

Pour ce faire, nous découvrirons ensemble l'histoire de France vue par un musulman, retracerons l'histoire de la laïcité et la mystique de celle-ci, puis l'action des oulémas algériens face à l'ingérence coloniale pour finir avec l'antisémitisme supposé des musulmans et la tolérance enseignée par les textes fondateurs.

Épître 1

L'histoire de France vue par un musulman - son passé, son présent et notre futur

Dans ce climat de défiance où le musulman est montré du doigt, présenté comme un étranger dont les valeurs représenteraient un danger pour la France, le croyant est souvent tenté par l'acculturation ou le repli sur soi. C'est pourquoi j'ai voulu écrire ces quelques lignes afin d'éclairer les nouvelles générations sur ce que l'histoire telle qu'elle est présentée à l'école n'enseigne pas.

Le musulman y trouvera le souffle nécessaire pour lui redonner sa fierté et le non-musulman les informations suffisantes pour déconstruire les discours réducteurs et à charge contre l'islam et les musulmans.

Une histoire judéo-chrétienne ?

On entend souvent parler de l'histoire « judéo-chrétienne » de la France.

Tony Sullivan a dit à ce sujet : « l'expression judéo-chrétienne conduit à exclure l'islam d'un monde de valeurs que seuls les chrétiens et les juifs partageraient. »¹

Le monde de valeurs de la France est avant tout chrétien, celle-ci est d'ailleurs depuis le baptême de Clovis, surnommée « fille aînée de l'église. »

Cette France qui fut régie par une monarchie de droits divins dans laquelle le roi représentant de Dieu sur terre était chargé de faire appliquer les préceptes de l'évangile par son peuple.

Quant aux juifs, leur présence en France, bien qu'ancienne, n'aura de reconnaissance officielle qu'à partir du concordat de Napoléon, soit après la Révolution française de 1789.

Auparavant ils étaient spoliés, massacrés, chassés, privés de liberté, marginalisés et parqués dans des ghettos.

Dans cette France très chrétienne, le juif symbolisait l'assassin du Christ, ainsi leur

.....
1 Chems-eddine Chitour, « Histoire religieuse de l'Algérie »

statut était souvent remis en cause et leur sort jugé à travers divers conciles.

En 1245, lors du concile de Lyon, la confiscation de leurs biens fut décrétée afin de financer les croisades. En 1246, le roi saint Louis demanda en plus de la saisie de leurs avoirs, la conversion ou l'exil ainsi que la confiscation de leurs livres qui furent brûlés en place publique².

Minorité en terre chrétienne vs minorité en terre d'Islam

Il est intéressant de faire un parallèle avec les juifs de la même époque vivant en terre d'Islam, sous un régime bien plus tolérant, jouissant d'une grande liberté, au point de posséder leurs propres tribunaux. Ils accédaient même à des postes à responsabilités importantes, comme l'illustre Samuel Ibn Nagrela vizir de Grenade, en Andalousie musulmane, fait inimaginable dans le reste de l'Europe.

.....

2 « Les juifs au temps de Saint Louis de Juliette Sibon »

Claude Cohen dira même « l'islam médiéval n'a rien que l'on puisse appeler spécifiquement antisémitisme. »³

André Chouraqui quant à lui n'hésitera pas à affirmer que « les juifs furent en définitive plus heureux en terre d'islam que dans la plupart des pays d'Europe où ils furent réellement en butte à une haine implacable. »⁴

Cette intolérance du christianisme envers les autres religions en particulier et ce fanatisme des religions en général a déclenché à travers l'histoire de nombreuses guerres de religions, ceci pouvant s'expliquer par le fait que les religions prétendant toutes posséder la vérité cherchent à l'imposer, bien souvent par la force⁵.

C'est pourquoi l'islam dans sa perfection, sa miséricorde et en tant que dernière révélation enseigna à ses adeptes la tolérance, fixa un cadre juridique dans les relations à avoir avec ceux qui ne partagent pas

.....
3 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et sous La Croix »

4 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et sous La Croix »

5 Pierre Miquel, « Les guerres de religion »

la même foi, appelant les fidèles à considérer ces différences entre les peuples comme provenant de la volonté de Dieu, les invitant au dialogue de la meilleure des manières.

Cette interdiction de la contrainte a permis aux peuples de vivre librement en terre d'islam quand ils furent opprimés par l'empire romain, perse et autres. Ceci explique également l'accueil favorable que les populations ont fait aux premiers conquérants musulmans.

Pour illustrer ces propos, voici la traduction du sens de quelques versets coraniques allant dans ce sens :

« Si Dieu l'avait voulu, Il aurait fait de vous une seule nation, mais c'est pour vous éprouver dans ce qu'Il vous a donné, alors soyez compétitifs dans les bonnes actions. » (s.48, v.5)

« Nulle contrainte en religion. » (s.2, v.256)

« A vous votre religion, à nous la nôtre. » (s.103, v.6)

« A nous nos œuvres, à vous les vôtres. » (s.42, v.15)

« Si Dieu ne repoussait pas les gens les uns par les autres, des ermitages, des églises et des mosquées où le nom de Dieu est beaucoup invoqué. » (s.22, v.40)

Cette tolérance a même poussé l'Église, en 1564, alors en pleine guerre de religion, à interdire la diffusion du Coran, jugé trop tolérant envers les autres religions⁶.

Quant aux juifs reconnus citoyens qu'à partir du concordat, il faudra attendre Vatican II pour que les catholiques cessent de leur faire porter la responsabilité de l'assassinat de Jésus⁷.

L'islam si souvent décrié, n'a pas à son actif l'inquisition, le nazisme ou la colonisation, son histoire et ses textes fondateurs suffisent contre tous les préjugés dont il est victime⁸.

.....
6 John Tolan, « Mahomet l'Européen »

7 Jacques-Olivier Boudon, « Napoléon et les cultes » et « Concile de Vatican II »

8 Yahya Michot, « Musulman en Europe »

Cette brève introduction pour montrer que l'expression judéo-chrétienne n'a pas de réelle valeur historique.

Quand l'adhan raisonnait en Gaule

L'islam est-il réellement nouveau en France comme on se plaît à le dire ?

Saviez-vous qu'au contraire il y est présent depuis 714 apr. J.-C.?

Les musulmans alors installés en Espagne décidèrent de traverser les Pyrénées. Ce qu'on appelle aujourd'hui la France était habité par différents peuples guerroyant les uns contre les autres. C'est ainsi que les Aquitains et les Provençaux s'allièrent aux musulmans contre les Francs.

En 719, Narbonne devint musulmane, puis de nombreuses autres villes suivirent, comme Avignon, Nîmes, Béziers, Arles, Valence, la Gaule, la Septimanie...

On aime souvent dire que Charles Martel a arrêté les musulmans à Poitiers, alors que le vrai perdant de cette bataille fut Eudes

d'Aquitaine, dont le pouvoir était menacé par Charles Martel, auquel il dû malgré tout faire appel à cause de la menace musulmane.

Ce Charles Martel alors ennemi de l'Église, qui pillait les monastères pour financer ses expéditions sera finalement dressé en héros de la chrétienté dans des buts de propagande. Or, cette simple bataille n'eut rien de décisif puisque les musulmans vécurent encore en France dans leurs territoires jusqu'en 975 apr. J.-C, tandis que la bataille de Poitiers eut lieu en 732 apr. J.-C.⁹

Leur dernier bastion fut un Émirat situé sur le sommet des Alpes dans la commune de Garde-Freinet, les populations du nord de l'Italie et du sud de la France n'arrivant pas à les en déloger furent obligées de conclure un pacte avec eux, ce petit état dura 95 ans, malgré qu'il ne comptait que 1500 hommes¹⁰.

En définitive, les musulmans vécurent de 714 à 975 en France et apportèrent à l'Eu-

.....
9 Didier Hamoneau, « Les racines musulmanes de la France »

10 Chakib Arslan, « Les causes du retard des musulmans »

rope qui était dans un état d'obscurantisme total, un élan civilisationnel important.

Les musulmans avaient apporté avec eux science et éthique, ce qui poussa M. Dubois à dire à Mme Nozière que le jour le plus funeste de l'histoire fut le jour de la bataille de Poitiers, quand en 743 la science, l'art et la civilisation arabe reculèrent devant la barbarie franque¹¹.

Gustave le bon écrit à son tour : « la défaite des Arabes à Poitiers conduisit à une régression de la civilisation mondiale de 5 siècles. »¹²

Bernard Nadoulek écrit : « c'est pour une grande partie l'influence culturelle de l'islam qui a provoqué la renaissance européenne. »¹³

René Guenon écrit « la plupart des Européens n'ont pas exactement évalué l'importance de l'apport qu'ils ont reçu de la civilisation islamique, ni compris la nature

.....
11 Karim Younes, « La chute de Grenade »

12 « La civilisation des Arabes »

13 « L'épopée des civilisations »

de leurs emprunts à celle-ci. Cela vient de ce que l'histoire telle qu'elle leur est enseignée travestit les faits et paraît avoir été altérée volontairement sur beaucoup de points. S'il est généralement connu que l'Espagne est restée sous la loi islamique pendant plusieurs siècles, on ne dit jamais qu'il en fut de même pour d'autres pays, tels que la Sicile et la partie méridionale de la France. »¹⁴

Califes et rois, admirations et alliances

De plus, la France en tant que pays indépendant n'existerait certainement plus depuis François 1er sans son alliance salutaire avec Souleyman le Magnifique, alliance qui dura jusqu'à la révolution.

François 1er alors menacé d'invasion par Charles Quint appela Souleyman le Magnifique à la rescousse, celui ci envoya Kheir-ed-dine, Barberousse, accompagné de 122 navires, qui mis en déroute une grande flotte chrétienne, puis protégea les frontières des agressions extérieures.

.....

14 « Aperçus sur l'ésotérisme islamique et le taoïsme »

Barberousse et ses hommes restèrent plusieurs mois à Toulon, les habitants de la ville à la vue de ces 30 000 Turcs déclarèrent « à Toulon, on se croirait à Constantinople. »¹⁵

Déjà auparavant Charlemagne, vit son royaume menacé par l'empire romain, puis sauvé par l'incursion de l'Islam en Méditerranée¹⁶.

Charlemagne ne manquait pas d'admiration envers Haroun ar-Rashid. Ils nouèrent des relations étroites et par sa générosité le calife Abasside accorda à Charlemagne autorité sur le Saint Sépulcre et lui garantit la protection des chrétiens d'Orient.

Haroun ar-Rashid envoya avec la délégation de Charlemagne de nombreux cadeaux, dont un éléphant surnommé Abou Al Abbas, qui émerveilla les enfants et les adultes, c'était la première fois que l'on voyait cet animal en Europe.

.....
15 Géraud Poumarède, « Histoire de l'Islam et des musulmans en France »

16 Henri Pirenne, « Mahomet et Charlemagne »

Il lui offrit également une horloge, qui sonnait à chaque heure, inconnue alors en Europe, ceux qui l'entendaient la croyaient habitée par un diable. Ce simple exemple permet de montrer l'avancée technologique du monde musulman de l'époque¹⁷.

Avant lui, Pépin le Bref entretenait déjà des relations avec le calife Mansour et cela continua bien après eux. Louis XIV avait même établi une mosquée dans le château de Versailles pour les délégations musulmanes qu'il recevait, comme le cite le professeur Muhammad Hamidullah.

La France a donc toujours eu des relations avec les musulmans ainsi qu'un lien fort avec l'islam, relations qui influencèrent grandement la civilisation française et garantirent à la France sa survie.

.....
17 « Les rois qui ont fait la France »

Quand l'Occident prenait en exemple l'Orient

Le monde musulman n'a cessé de faire rêver les penseurs occidentaux et de les passionner.

Lamartine lors de son voyage en Orient dira au sujet du muezzin de la mosquée de la coupole du rocher : « la voix vivante, animée, qui sait ce qu'elle dit et ce qu'elle chante est bien supérieure à la voix sans conscience de la cloche de nos cathédrales. »

Georges de Hongrie qui resta 20 ans prisonnier des Turcs témoignera : « la religion des Turcs est beaucoup plus splendide dans ses cérémonies que la nôtre, même en tenant compte des religieux et de tous les clercs. La modestie et la simplicité de leur nourriture, de leur vêtement, de leur logis et de tout le reste, ainsi que les jeûnes, les prières et les assemblées fréquentes des fidèles, qui ne s'observent nulle part chez nous, ou plutôt qu'il est impossible de persuader notre peuple de pratiquer. Lequel de nos moines ne serait pas mortifié devant l'abstinence et

la discipline miraculeuse et merveilleuse qui règnent chez leurs religieux ? Les nôtres ne sont que des ombres en comparaison et notre peuple est clairement profane à côté du leur. Même les vrais chrétiens n'ont jamais déployé un tel faste. Voilà pourquoi tant de gens abandonnent si facilement leur foi dans le Christ pour la foi mahométane et y adhèrent avec une si grande ténacité. Je crois sincèrement qu'aucun pape, aucun moine, aucun clerc, ni aucun de leurs égaux dans la foi, ne serait capable de conserver sa religion s'il devait passer 3 jours chez les Turcs. »¹⁸

Napoléon qui avait pour objectif d'unir la France, faisait face à des régions très différentes les unes des autres. Il lui fallait un code civil commun à tous pour les unir définitivement, une fois de plus c'est vers l'islam que la France s'est tournée pour trouver cette cohésion tant espérée.

Lors de la conquête d'Égypte, Napoléon découvrit le Code civil musulman et fut fasciné

.....
18 Georges de Hongrie, « Des Turcs : traité sur les mœurs, les coutumes et la perfidie des Turcs »

par son contenu, il avait auparavant chargé Couthon et Cambacérés de recueillir les législations existantes et de les réécrire, mais leurs travaux furent jugés insatisfaisants.

Il désigna donc trois juristes, qui furent chargés de composer un Code civil à travers des ouvrages de rite « malikite » et la législation traditionnelle de l'ancien régime.

L'historien Louis Sédillot écrit : « cette législation est le résultat des ouvrages légistes musulmans rassemblés par Napoléon et agrémentés. »

Napoléon réunit le 28/08/1798 une commission de « oulémas » spécialistes de la jurisprudence musulmane pour rédiger un code foncier, financier et judiciaire.

Napoléon écrivit au Cheikh Messiri chargé de cette tâche « le général Kléber me rend compte de votre conduite et j'en suis satisfait. J'espère que le moment ne tardera pas où je pourrais réunir tous les hommes sages et instruits et établir un régime uniforme, fondé sur les principes d'Al Koran, qui

sont les seuls vrais et peuvent faire le bonheur des hommes. »¹⁹

À Sainte-Hélène, il écrira « ma vraie gloire, ce n'est pas d'avoir gagné 40 batailles, Waterloo effacera le souvenir de tant de victoires. Ce que rien n'effacera, ce qui vivra éternellement c'est mon Code Civil. »²⁰

La crise du monde moderne

Aujourd'hui encore l'islam a son rôle à jouer dans une France qui a perdu ses valeurs et s'enfonce dans l'individualisme.

Carlos derrière les murs de sa prison, après avoir longtemps milité pour le marxisme, a fini par conclure que « l'expansion de la foi musulmane témoigne de la puissance du message, de sa capacité à embrasser l'esprit et le cœur des hommes.

Les derniers européens qui ont gardé la fierté de leurs origines, ceux qui sont encore fidèles à l'héritage de leurs pères en vien-

.....
19 Nas E. Boutamim, « La Sharia, prototype du droit français » et « Judicature » de Octave Pesles

20 « Lettres de Sainte-Hélène »

dront à embrasser l'islam, seul moyen de sauvegarder leurs valeurs, le patrimoine spirituel hérité d'une longue histoire, pour ceux qui auront su garder le respect d'eux même, devant le refus de s'avilir au contact du fétichisme matérialiste.

Le capitalisme est une impasse, la planète est épuisée par une économie de prédation malgré les cris d'alarme. La seule issue est une révolution spirituelle de l'humanité.

C'est le refus de l'avilissement de l'humanité qui fera accepter la vraie foi islamique aux Occidentaux, qui se situent encore dans le prolongement de leurs traditions et de leur histoire. Cela est aussi vrai pour d'innombrables fils et filles de musulmans qui ont cédé aux mirages de la modernité.

Ce qui veut dire que l'effort est aussi à porter à l'intérieur même de la oumma toujours encline à se convertir au culte du veau d'or, à abjurer la foi en exposant toutes les idolâtries modernes. »²¹

.....
21 « L'islam révolutionnaire », édition du Rocher

Pour finir, Malek Bennabi avertissait en ces termes « les peuples qui dorment n'ont pas d'histoire mais des cauchemars et des rêves. »²²

Georges de Santayana écrit « Les peuples qui ne réfléchissent pas sur leur passé sont condamnés à le revivre. »²³

Moubarak El Mili, bras droit de l'imam Ibn Badis, a dit : « lorsque les enfants d'une nation étudient l'histoire et apprennent ce que leur passé a de glorieux, ils n'acceptent plus le dénigrement et le rabaissement. Ils ressentent la fierté de la souveraineté et la joie de vivre. »²⁴ Souvent désigné comme l'ennemi public par les médias français, l'islam a toujours coulé dans les veines du pays qui se veut le plus laïc au monde. L'islam a influencé le Code civil de la République à tel point que la séparation de l'Église (ou plutôt de la Mosquée) et de l'État peut largement être remise en

.....
22 « Les conditions de la renaissance »

23 « Une vie de raison »

24 « Articles et opinions des figures emblématiques de l'association des Ulémas algériens »

cause. L'histoire de l'islam en France permet de comprendre que la présence des musulmans en Occident a toujours été un facteur d'activité intellectuelle, de vertu morale et de développement scientifique et économique. Aujourd'hui, comprendre ce passé permet de dissiper le complexe d'infériorité des uns et le sentiment de supériorité des autres. Ce n'est qu'ainsi que le vivre ensemble en France pourra un jour s'améliorer... incha Allah.

Épître 2

La laïcité, liberté de culte ou totalitarisme

Quand les catholiques étaient hors la loi

Jusqu'en 1789, la France était dirigée par une monarchie de droit divin, la révolution eut pour conséquence d'abolir ce système pour le remplacer par ce qui est devenu « la République »²⁵.

Après l'échec de la constitution du clergé en juin 1790, le christianisme se renforça dans certaines régions, comme en Vendée. Les républicains prirent peur. Après de violentes répressions, le pouvoir politique du christianisme fut définitivement abattu avec la proclamation de la loi de 1905²⁶.

Emmanuel Todd écrit à ce sujet : « La puissance du catholicisme a fait peur et a conduit les hommes de la république à réa-

.....
25 Mr Graume, « La révolution »

26 Jean Sevilla, « Quand les catholiques étaient hors la loi »

liser en 1905, la séparation de l'Église et de l'état.»²⁷Le Pape Pie VI dans son encyclique du 10/03/1791 condamna la constitution civile du clergé, les catholiques entrèrent alors en résistance. Le clergé, appelé à prêter serment à la constitution, se divisa en deux groupes : le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire.

Une vague de répression frappa l'Église et les religieux, forçant ceux qui refusaient de se plier à l'exil ou l'emprisonnement. Une partie du clergé décida de prêter serment dans l'intérêt de la religion²⁸.

Dès 1905, quand la loi sur la séparation de l'église et de l'état fut votée, l'église fit entendre son mécontentement. Le 11/02/1906, le Pape Pie X condamna cette séparation dans une encyclique désormais célèbre, il qualifia celle-ci de thèse fautive, injurieuse vis-à-vis de Dieu, ce Dieu à qui nous devons le culte privé, public et social²⁹.

.....
27 Emmanuel Todd, « Qui est Charlie ? Sociologie d'une crise religieuse »

28 Jean Sevilla, « Quand les catholiques étaient hors la loi »

29 « Vehementer Nos Lettre encyclique du 11 février 1906 » du Pape Saint-Pie X

Après lui, le Pape XI qualifia la laïcité de « peste de notre époque. »³⁰

Le 10/03/1925, l'assemblée des cardinaux et des archevêques déclara : « les lois de laïcité sont injustes, d'abord parce qu'elles sont contraires aux droits formels de Dieu. Elles procèdent de l'athéisme et elles tentent de subsister à Dieu des idoles. »³¹

L'abbé Alexandre Marie déclara : « la république laïque n'est neutre en matière spirituelle et morale qu'en apparence. » Il dit aussi : « cette autonomie du temporel vis-à-vis de Dieu, Sa Loi et la loi naturelle, n'est autre que l'apostasie des nations. »³²

Malgré cette opposition et la confiscation des biens de l'Église, une partie du clergé finit par prêter serment, ce fut le début du ralliement de l'Église à la République, dont la consécration sera Vatican II en 1962.³³

.....
30 Marc Agustino, « Le Pape Pie XI et l'opinion »

31 Yohan Livernette, « Le complot contre Dieu »

32 Alexandre Marie, « Brève histoire de la laïcité »

33 Philippe Prévost, « L'Église et le ralliement »

La reconnaissance des juifs

Pour les juifs, ils ne bénéficiaient d'aucun statut dans la monarchie de droit divin et étaient à la merci des décisions royales ; tantôt on les expulsait, comme ce fut le cas durant le règne de Saint Louis, tantôt on leur imposait des signes distinctifs comme l'exigea le Pape Grégoire IX.

Vivant entre privation de liberté, humiliations et confiscations de leurs biens, la République et les lois laïques leur permirent d'obtenir un statut et une reconnaissance jusqu'alors inexistante³⁴.

La mise sous tutelle des musulmans

Pour les musulmans, l'illustration de la position de la République vis-à-vis de l'islam peut être illustrée avec la situation coloniale en Algérie. Alors qu'en 1905, l'Algérie était une colonie française, la loi de 1905 aurait dû, théoriquement et logiquement, s'y appliquer. Or, l'application de celle-ci obligeait la France

.....

34 Jacques-Olivier Boudon, « Napoléon et les cultes »

à laisser libres les institutions théologiques, ce qui aurait affranchi les imams de tout contrôle.

Ainsi, la loi de 1905 ne fut pas appliquée en Algérie. Pis, les institutions religieuses subirent de la part de l'état français un contrôle strict et une ingérence totale qui fut dénoncée par l'association des oulémas algériens, ces derniers militant pour l'application de la laïcité³⁵.

Les différents visages de la laïcité

Ce retour en arrière, nous rappelle que la loi de 1905, si elle fut une libération et une garantie de liberté pour les juifs, elle s'attaqua néanmoins au christianisme et ne fut pas appliquée pour les musulmans.

L'essence même de la laïcité a pour vocation de garantir l'indépendance entre les institutions de l'état et les religions ; les cultes n'ont pas à interférer dans la gestion

.....
35 « Histoire de l'Algérie coloniale », collectif édité aux éditions La découverte

de l'état et l'état doit être neutre vis-à-vis des religions³⁶.

La mystique de la laïcité

Or, née dans un contexte d'opposition des mouvements de libres penseurs avec l'autorité chrétienne, une sorte de mystique se développa autour d'elle. Vincent Peillon l'a bien expliqué en disant que «la laïcité, elle-même peut alors apparaître comme cette religion de la république recherchée depuis la révolution.»

Il écrit aussi :

« Il faut remplacer le moral et le spirituel de l'Église catholique, inventer une religion républicaine qui doit accompagner la révolution maternelle, mais qui est la révolution spirituelle : c'est la laïcité.»

« Toute l'opération consiste bien avec la foi laïque à changer la nature de la religion de Dieu, du Christ et à terrasser définitivement

.....
36 France Jean Baubérot, « Histoire de la laïcité »

l'Église, pas seulement l'Église catholique, mais toute orthodoxie.»

«La République laïque n'est pas neutre, elle est offensive, conquérante.»

Et pour finir «l'idée que la république est areligieuse est une idée fausse, la laïcité est la religion universelle, son temple est l'école, son clergé les maîtres d'école.»³⁷

Jules Ferry déclara avant lui «ce que nous voulons c'est libérer les consciences, émanciper les intelligences et organiser l'humanité sans Dieu.»³⁸

Cette vision de la laïcité n'est pas nouvelle, elle est plutôt héritée de la Révolution française. D'ailleurs dès 1906, Maurice Allard l'exprima au parlement quand il affirma que «la malfaisance de l'église et des religions doit être diminuée par la laïcité. Il faut achever l'œuvre de déchristianisation de la France.»

Il insista sur le fait que «la laïcité implique le combat des religions, qui sont

.....
37 Vincent Peillon, «Une religion pour la République»

38 Yohan Livernette, «Le complot contre Dieu»

un obstacle permanent au progrès et à la civilisation. »

Il continua par expliquer qu'«il a fallu la Révolution française pour redonner au cerveau de notre race sa véritable puissance de normale évolution et possibilité de progrès. »

Il répétait souvent au parlement que «fille du judaïsme, la religion chrétienne est un fléau dont les ravages sur l'esprit humain ne peuvent être comparés qu'à ceux de l'alcoolisme. »

Il affirma également que la liberté de conscience n'inclut pas la liberté de religion, car la religion est par essence «l'oppression des consciences. »

Il définit alors la laïcité comme un moyen d'émancipation à l'égard des religions et non l'égalité des droits pour tous, quelle que soit sa croyance³⁹.

.....
39 Jean Baubérot, « Les 7 laïcités françaises »

La laïcité à la française

Cette séparation avec la religion qui dérive vers un combat de l'expression de la religion dans la vie publique est propre à la France. Celle-ci porteuse des valeurs « universelles » héritées des philosophes des Lumières ne peut laisser une religion universelle la concurrencer dans l'éducation, le pouvoir et les règles de vie en société.

Quant aux autres pays laïcs, ils le sont dans leur neutralité vis-à-vis des religions, mais ne combattent pas l'expression de la religion dans la vie publique.

En Angleterre, par exemple, le chef de l'état est aussi chef de l'Église anglicane. Sur le dollar américain, il est écrit « en Dieu nous croyons. »

Laïcité, entre confusion et réalité

Dans ce contexte, la confusion règne autour de ce mot utilisé à tort et à travers. Il est appliqué différemment au cours de l'histoire et d'un pays à l'autre.

Jean Picq, professeur de Sciences Po affirme «qu'au vu de la confusion qui s'est installée dans les esprits, le risque existe que plus personne ne sache très bien en quoi consiste la laïcité.»

La présidente de la commission nationale consultative des droits de l'homme, Christine Lazerges se montre perplexe «quand la laïcité est plébiscitée, il faut se demander de quelle laïcité il est question.»⁴⁰

Pour Pierre Larousse, auteur du grand dictionnaire, l'islam est plus compatible avec la laïcité, car il n'a pas de clergé. Il appuie son propos en mettant en contraste le régime plutôt tolérant de l'Empire ottoman avec l'Inquisition de l'Église.

Depuis, la situation s'est inversée; la laïcité antireligieuse, et surtout anti-catholique, est devenue anti-islam demandant à l'état de «tout refuser aux musulmans en tant que groupe communautaire et tout garantir aux musulmans en tant qu'individus et citoyens.»

.....

40 Jean Baubérot, «Les 7 laïcités françaises»

C'est ce même double jeu que la révolution a pratiqué après avoir « tout refusé aux juifs comme nation » et avoir proclamé leur « émancipation » comme « individus »⁴¹.

La laïcité, outil du totalitarisme

Cette introduction est primordiale ; la laïcité qui garantit la liberté des cultes peut devenir un totalitarisme comme elle l'a montré vis-à-vis des chrétiens ou comme elle le montre encore dans certaines situations vis-à-vis des musulmans.

Cette laïcité, qui se veut être la neutralité de l'état vis-à-vis des religions, est maintenant élargie aux élèves, aux fonctionnaires, jusqu'aux mères de famille qui accompagnent les sorties scolaires. Elle devient alors l'outil du totalitarisme.

Vivre ensemble ou vivre pareil

Le vivre ensemble ne doit pas être « vivre ensemble si on se ressemble ». Le principe

.....
41 Jean Baubérot, « Les 7 laïcités françaises »

même de la tolérance est d'accepter les différences et non de chercher à contraindre les individus à être tous pareils pour vivre ensemble.

Certains opposants aux bolcheviques disaient : « les hommes sont tous différents, car ils sont libres. S'ils sont tous égaux, c'est qu'ils ne sont pas libres. »

Le duel, liberté contrainte

Si la laïcité dans un contexte comme celui de la France est une garantie de liberté — si celle-ci reste fidèle à sa définition théorique —, elle peut s'avérer être dangereuse en devenant une idéologie revendiquant une « sacralité » supérieure à toutes autres idéologies ou religions, qui de facto lui donnerait droit d'imposer, de contraindre. On comprend pourquoi Yahya Michot a fait remarquer que la laïcité mériterait peut-être d'être incluse dans ce qu'Ibn al-Jawzî appelle « les travessements du diable »⁴² (Tablîs iblîs)

.....
42 Jean Michot, « Musulman d'Europe »

Laïcité, une solution et un problème

Ces quelques lignes montrent comment la laïcité peut être la solution comme le problème. Ce concept est ainsi plus complexe qu'il n'en a l'air, son histoire dévoile ses différentes facettes. À nous de nous en inspirer pour l'avenir.

Épître 3

« L'islam authentique appartient à Allah, l'islam algérien à César »

La mobilisation de l'association des oulémas d'Algérie pour la séparation du culte musulman et de l'état (1931-1956)

La France coloniale classa les mosquées algériennes dans le domaine de l'état. Les imams les plus dévoués à la cause française furent nommés et rémunérés par le budget de la colonie.

Toutes les manifestations collectives du culte musulman furent progressivement encadrées, faisant de l'islam un domaine réservé de l'administration. Cette mainmise lui permettait de disposer d'un formidable moyen de propagande à même de consolider l'ordre colonial.

Quand la France vota la loi de 1905, celle-ci avait vocation à s'appliquer dans tout l'empire français. L'Algérie devenait alors le

premier territoire majoritairement musulman à se voir appliquer la loi de séparation des églises et de l'état. Mais afin de ne pas contrecarrer totalement la tutelle administrative sur l'islam, un régime cultuel unique en son genre fut aménagé.

Le gouverneur général invoqua la spécificité de l'islam afin de conserver un levier d'action pour le contrôle des mosquées et des imams. Ces décrets d'exceptions de la loi de 1905 devinrent la règle en Algérie.

En 1931, sous la houlette d'Abdelhamid Ibn Badis, l'association des oulémas d'Algérie dressa le constat d'une dépossession religieuse. Elle exhorta à une réappropriation de l'islam par les musulmans algériens. Les oulémas s'emparèrent d'une ouverture du droit : la possibilité de célébrer le culte, octroyée en 1907 aux associations régies par la loi de 1901, pour mettre en place une organisation culturelle concurrente.

À mille lieues de tout éloge de la laïcité, l'association des oulémas n'en réclama pas moins la stricte application de la loi sur la

séparation des églises et de l'état à l'islam et l'abrogation du régime culturel d'exception.

Il s'agissait à la fois de libérer les espaces culturels du contrôle de l'administration, d'unifier la population indigène sous la bannière d'un islam libre et d'affirmer que l'islam authentique appartient à Dieu, l'islam algérien à César.

En 1931, au moment de la célébration du centenaire de la conquête de l'Algérie, l'heure était à la promotion idéologique du « modèle algérien » au sein de l'empire colonial.

L'adoucissement de la politique indigène

Ce contexte d'apogée impérial fut marqué par un relatif adoucissement de la politique indigène, qui explique l'absence d'entraves à la création de l'association des oulémas.

Créés le 05/05/1931 en vertu de la loi de 1901 sur les associations, ces statuts précisait qu'elle rassemblait les « oulémas musulmans d'Algérie », pléonasse qui leur permettait de se distancier des clercs qui offi-

ciaient sous l'autorité d'une administration non musulmane.

Dès sa fondation, l'association s'employa à inscrire son action dans une démarche légale tout en affichant une volonté d'ouverture. C'est à la foi ce qui explique, à ses débuts la tolérance des autorités à l'égard de ses activités et la présence de savants au sein de groupement religieux.

L'association et ses activités sur le terrain

L'association publiait des journaux en arabe et en français afin de diffuser les idées réformistes au plus grand nombre. L'ambition était nationale, Tayeb El Okbi s'imposa à Alger, Bachir Brahimi dans l'Oranie, Moubarak El Mili à Laghouat et Ben Badis à Constantine.

Le message de l'association était le retour aux principes de la révélation coranique et du modèle prophétique en les débarrassant des scories qui en altéraient le message. Ce choix idéologique était motivé par la volonté de se désolidariser de l'islam pratiqué en

Algérie sous la houlette du « clergé officiel » adoubé par le gouvernement général.

L'association avait pour objectif la défense des fondements de la croyance, de relever le peuple de sa déchéance intellectuelle et morale vers le savoir et la moralité et en aucun cas de se mêler de politique.

Cette déclaration de l'association ne laissait pas présager une quelconque activité subversive. Au sein de l'administration, Jean Mirante n'était pas dupe et peu convaincu de l'apparent ralliement des oulémas. Il dit « ils sont trop imbus du dogme coranique pour laisser de côté la politique. »

L'association commença par dresser le constat d'une désislamisation rampante entretenue par la colonisation et accentuée par la prédominance d'un islam populaire syncrétique. Le culte des saints était enraciné en Algérie, la doctrine réformiste se dressait contre ces pratiques contraires au dogme islamique.

Moubarak Al Mili, le plus doctrinaire des oulémas leur jeta l'anathème en

les accusant du seul péché irrémissible : l'associationnisme.

Le refus de la sécularisation

Sans s'attaquer directement aux colonisateurs, l'association refusait la sécularisation. Le rattachement à la France des Algériens ne remettait pas en cause leur islamité.

L'association qui avait condamné l'assimilation qui obligeait l'algérien à rejeter son statut personnel du droit musulman accepta le projet « Blum violette » qui prévoyait l'octroi de la citoyenneté à un nombre limité d'indigènes sans exiger leur renoncement au statut personnel de droit musulman. Ben Badis distingua la nationalité ethnique primordiale et basée sur l'islam d'une part et l'arabité et la nationalité politique secondaire qui comportait des droits politiques de l'autre.

La condamnation de l'assimilation

Suite à l'échec de ce projet, seul l'abandon du statut personnel de droit musulman

permettait l'obtention de la citoyenneté. L'association condamna toute naturalisation et l'assimila à une forme d'apostasie.

L'association déclara « cette nation à une histoire, elle a son unité religieuse et linguistique. Nous disons que cette nation algérienne n'est pas la France, ne peut être la France et ne veut pas être la France. Il est impossible qu'elle soit la France même si elle veut l'assimilation. »

Par crainte d'une contagion des idées réformistes, la préfecture d'Alger déclara le 16/02/1933 « il n'est pas possible de tolérer une propagande, qui sous le masque de la culture ou de réformes religieuses, dissimule une orientation pernicieuse dont nos administrés indigènes seraient les premiers à souffrir. »

L'administration orienta les surveillances sur les principaux bastions réformistes, l'association était devenue une organisation religieuse concurrente à l'islam officiel.

La loi de 1905, un atout pour l'association

Les oulémas firent de la loi de 1905 le moyen détourné pour se libérer de la gestion indigène par l'état colonial et ainsi obtenir une indépendance de culte.

Cette séparation était l'unique moyen d'exercer ses activités sans contraintes, d'élargir son espace de prédication et de déboucher sur la rétrocession des fondations pieuses et des lieux de culte.

Pour l'administration la séparation intégrale annonçait une indépendance de l'islam susceptible de créer un espace de liberté. Or pour le colon l'islam est incapable de séparer le religieux du politique.

Le clergé officiel, cible de l'association

Ne pouvant s'attaquer directement à l'administration, l'association s'attaqua « au clergé officiel » composé d'imams et de muftis qui incarnaient l'instance légitime de l'islam algérien.

L'imam Ben Badis s'attaqua aux imams et à leurs prêches du vendredi « de nos jours, la plupart des prédicateurs de notre pays prononcent en guise de prêches du vendredi de longs sermons compliqués, n'ayant aucun rapport avec les circonstances actuelles ni avec les maux des musulmans. »

En juillet 1932, Bachir El Ibrahimy et les sympathisants réformistes de Tlemcen appelèrent au boycott du mufti de la ville, rémunéré par l'administration.

L'association demanda à l'université El Azhar d'émettre une fatwa interdisant la prière derrière des imams nommés par un état non musulman. Une fois la fatwa proclamée, la France coloniale inquiète demanda au mufti de Constantine de consulter le mufti de Tunis en juin 54 afin d'invalidiser cette fatwa.

L'administration ne pouvait laisser ce type d'attaques se développer, car elles portaient atteinte à l'un des principaux relais de l'administration auprès de la population indigène.

L'islam authentique appartient à Allah, l'islam algérien à César. Bachir El Ibrahimî s'efforça d'élargir l'audience de l'association au milieu francophone et à la jeunesse. Il présentait « l'islam algérien » comme une vitrine du régime colonial qui poursuivait la domestication de la population musulmane.

En 1952, les oulémas publièrent dans le journal « le jeune musulman » :

« L'islam authentique est situé aux antipodes de l'islam algérien. Ces deux phénomènes ne peuvent se rencontrer ni chez une même personne, ni chez un même groupe de personnes, ni dans la même mosquée. En un mot "l'islam authentique appartient à Dieu, l'islam algérien à César". Cet islam algérien est régi par des règlements dont la responsabilité incombe non à l'administration coloniale usurpatrice, ni à l'assemblée algérienne, mais à la France elle-même. Reconnaître l'islam algérien c'est accepter l'ingérence coupable de l'administration dans les affaires du culte, c'est ni plus ni moins donner des associés à Dieu. »

Pour l'association toute manifestation du culte musulman officiel était l'occasion de déployer cette rhétorique.

Il considérait par exemple que les annonces faites par la commission de la lune et des fêtes religieuses présidée par le mufti d'Alger devaient être nulles. L'association, à son tour, publiait des contre-proclamations.

La mort d'un leader

À la mort de Ben Badis en 1940 et l'assignation à résidence de son successeur Bachir El Ibrahimy, les activités de l'association furent mises en silence et toute réflexion sur le statut de l'islam fut éclipsée.

Ferhat Abbas reconnut l'apport des oulémas à la cause nationale et demanda à Tayeb El Okbi de rédiger une charte pour les associations culturelles musulmanes. Les statuts furent déposés à la préfecture d'Alger, mais cette union entre le politique et les religieux n'eut pas le succès escompté. Les autorités redoutaient les effets d'une telle coalition.

Tout au long de leur combat pour que la laïcité s'applique en Algérie les oulémas utilisèrent le terme « laïcité », mais jamais « ilmaniyya ».

Ce choix traduisait leur volonté de dissocier la règle de droit instaurant la neutralité des autorités religieuses en matière religieuse et la signification philosophique de la laïcité. Ils pouvaient ainsi exhorter à la séparation sans adhérer à la laïcité. Cette dernière étant connotée négativement, car synonyme de sécularisation.

Retourner contre le colonisateur les principes qu'il affirmait promouvoir en Algérie ne signifiait pas pour autant y adhérer. Bien que paradoxale, leur position n'était que le miroir de la position tenue par l'état colonial, celle d'une laïcité proclamée, mais vidée de son contenu en l'absence de neutralité en matière religieuse.

L'administration refusa toute organisation du culte de peur que le culte soit récupéré par les oulémas et serve ainsi à la lutte anti-française. En réaction Larbi Tebessi engagea

alors une véritable campagne de sensibilisation sur le sort infligé à l'islam.

La fin d'une époque

Peu de temps après apparut le FLN. L'enjeu n'était plus alors l'application de la laïcité. L'association condamna dans un premier temps la violence des actes perpétrés puis finit par lui apporter son soutien logistique. Se chargeant de récolter la Zakat et de la remettre au FLN, nombreux membres de l'association se rallièrent au FLN. Quant à l'association, elle suspendit ses activités jusqu'à l'indépendance.

(Résumé et adaptation par Thomas Bilal du numéro 69 de la revue « Genèses »)

Épître 4

L'Islam, l'antisémitisme et l'antijudaïsme, de la réalité à la fiction

L'antisémitisme

On parle souvent d'antisémitisme que l'on attribue à tort à l'islam et aux musulmans.

Beaucoup de musulmans au même titre que les juifs, sont d'origine « sémite ». La tradition relate que Noé eut trois enfants, l'un d'entre eux s'appelait Sem. Les Hébreux comme les Arabes sont ses descendants, donc des Sémites.

L'antisémitisme n'a pas d'origine musulmane, il est plutôt l'héritage des régimes nationalistes, qui ont vu dans le peuple juif un contre-pouvoir, une cinquième colonne dangereuse à éliminer.

Cette haine du juif se propagea parmi les peuples et entraîna les génocides que l'on connaît.

L'antijudaïsme

Quant à l'antijudaïsme, il n'est pas non plus d'origine musulmane, il provient du christianisme avant Vatican II, qui tenait les juifs pour responsable de la « mort » de Jésus et faisait porter sur l'ensemble des juifs cette responsabilité ainsi que la malédiction divine.

Islam, foi en tous les prophètes et tolérance

Quant à nous, musulmans, le Coran nous demande de croire en tous les Prophètes et Livres révélés. Nous honorons les Prophètes envoyés aux enfants d'Israël, autant que nous honorons Jésus et Muhammad ﷺ.

Moïse, Jésus, Abraham et bien d'autres prophètes sont d'ailleurs cités dans le Coran plus souvent que Muhammad ﷺ.

Le Coran nous enjoint le respect de l'homme quelle que soit sa religion et interdit de détruire les lieux de culte, tout comme il garantit à chacun sa liberté de culte et condamne le fait de contraindre quelqu'un à se convertir à l'islam.

Vous allez me dire, ce discours est bien naïf et purement théorique, la réalité prouverait le contraire.

La vie des juifs en terre d'Islam

Pour appuyer mon propos et vous convaincre de la véracité de mon discours, je vous invite à faire avec moi, un retour dans le passé afin de découvrir une réalité trop souvent occultée, mais dont l'histoire reste aujourd'hui et pour toujours un témoin.

Pour introduire mon propos, je commencerai avec quelques citations :

Claude Cahen écrit «l'islam médiéval n'a rien que l'on puisse appeler spécifiquement antisémitisme.»⁴³

Gobineau écrit «si l'on sépare la doctrine religieuse de la nécessité politique qui a souvent parlé et agit en son nom, il n'est pas de religion plus tolérante que l'islam.»⁴⁴

.....
43 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et La Croix »

44 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et La Croix »

Selon Sir Hamilton Gibb «l'islam possède une superbe tradition de compréhension et de coopération interraciales. Aucune autre société n'a enregistré un tel succès dans l'unification d'un aussi grand nombre de populations, et si variées, en leur donnant une égalité de statut, de chances et de possibilités.»⁴⁵

Hillel Ben Sasson, spécialiste de l'histoire juive écrit «la situation juridique des juifs et leur sécurité dans les pays musulmans étaient en général meilleures que dans la chrétienté.»⁴⁶

Bernard Lewis affirme que «jusqu'au XVII^e siècle, il ne saurait y avoir de doute que globalement, les gouvernements musulmans et leurs peuples traitaient ceux qui croyaient autrement avec plus de tolérance et de respect que cela ne se faisait normalement en Europe (...) Il n'y a rien dans l'histoire islamique qui puisse se comparer aux massacres et expulsions, aux inquisitions et persécutions que les

.....
45 Reza Shah-Kazemi, «L'esprit de tolérance en islam»

46 Mark R.Cohen, «Sous le Croissant et La Croix»

chrétiens infligeaient fréquemment aux non-chrétiens, et plus encore entre eux. Dans les pays d'Islam, la persécution était l'exception, dans la chrétienté, elle était malheureusement la norme. »⁴⁷

Persécutés en Espagne, certains juifs avaient fui en Turquie, l'un d'entre eux, Isaac Sarfati, écrivit à ses frères « je vous proclame que la Turquie est un pays où rien ne manque et où si vous le voulez, tout se passera bien pour vous. »⁴⁸

Le sultan Bayezid alors roi de Turquie ayant appris le mal que le roi d'Espagne faisait aux juifs, eut pitié d'eux et ordonna qu'on les accueille avec bienveillance.⁴⁹

Les historiens juifs ne cessent d'appeler la période de l'Espagne musulmane « âge d'or », car celle-ci s'opposait à l'oppression dans laquelle elle vivait dans la chrétienté⁵⁰.

.....
47 Bernard Lewis, « Histoire du moyen-âge »

48 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et La Croix »

49 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et La Croix »

50 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et La Croix »

Ils avaient à ce moment-là, la liberté de pratiquer leur culte sans craindre de s'attirer la colère du clergé ou le châtement du souverain. Ils n'étaient pas exclus de toutes les fonctions ni privés de dignité. Ils étaient libres et estimés, possédant leurs propres écoles, développant de nombreuses sciences, alors que dans le reste de l'Europe ils subissaient l'oppression constante, étaient accusés de tous les maux, tantôt spoliés, tantôt expulsés, tantôt massacrés. Ce qui n'exista jamais en terre d'Islam.

Samuel Ibn Nagrela était le vizir de Grenade, fait inimaginable dans le reste de l'Europe⁵¹.

André Chouraqui dit « les juifs furent en définitive plus heureux en terre d'Islam que dans la plupart des pays d'Europe où ils furent réellement en butte à une haine implacable. »⁵²

Ce qui nous permet d'établir, dit Carl J.Friedrich, un contraste intéressant entre l'intolérance religieuse de la culture chré-

.....
51 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et La Croix »

52 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et La Croix »

tienne occidentale et la tolérance de la culture musulmane⁵³.

Mark Cohen écrit «juifs et Arabes ont cohabité dans la paix et l'harmonie sous l'autorité musulmane alors même que les juifs de la chrétienté étaient persécutés. L'hostilité moderne à l'égard d'Israël date seulement du moment où les juifs mirent fin à cette ancienne harmonie en défendant les prétentions sionistes contre les droits des musulmans et des Arabes sur la Palestine. Par conséquent la haine des Arabes disparaîtrait et l'harmonie ancienne serait retrouvée si le sionisme renonçait à son entreprise coloniale et sa nouvelle croisade.»⁵⁴

Le conflit

Loin de moi l'envie de faire de cette leçon d'histoire un discours politique, l'idée que je souhaite développer est que l'antisémitisme et l'antijudaïsme n'existent pas en islam. La tolérance de l'islam, l'harmonie dans ses

.....
53 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et La Croix »

54 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et La Croix »

relations avec les juifs a été mise à mal non pas à cause des textes fondateurs de l'islam, mais à cause d'une rupture politique, le conflit israélo-palestinien.

Le Coran rappelle le principe de base du dialogue avec les juifs et les chrétiens « Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre, sauf ceux d'entre eux qui sont injustes. Et dites : "Nous croyons en ce qu'on a fait descendre vers nous et descendre vers vous, tandis que notre Dieu et votre Dieu est le même, et c'est à Lui que nous nous soumettons". » (Coran 29.45)

Pour continuer mon propos, Sallam S.M Sallam écrit « en Égypte les juifs et les chrétiens connurent un âge d'or dans tous les aspects de la vie, dans une société baignant dans un esprit de tolérance et d'harmonie et ils bénéficièrent du merveilleux principe de tolérance religieuse sous la protection des sultans. »⁵⁵

.....
55 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et La Croix »

Heskel Haddad écrit « les exécutions sur les bûchers en Europe n'eurent pas d'équivalent dans le monde musulman.

Alors que les juifs d'Europe furent expulsés à plusieurs reprises de chez eux, on ne connaît qu'un exemple comparable dans l'histoire musulmane : en 1678 quand les juifs du Yémen reçurent l'ordre de quitter le pays, pour finalement être autorisé en 1681 à y retourner. »⁵⁶

Ces quelques citations pour illustrer la tolérance dont bénéficiaient les juifs sous le croissant en opposition à l'intolérance qu'ils subissaient sous La Croix.

Quant à la place du judaïsme dans l'islam, voici quelques grandes lignes.

Arrivé à Médine, le Prophète lia les tribus juives et arabes par un pacte reconnaissant à chacun sa religion et sa liberté de culte, un pacte établi sur un contrat basé sur la tolérance dans l'esprit du verset coranique « pas de contrainte en religion. »⁵⁷

.....
56 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et La Croix »

57 Imad Ad Din Khalil, « Préambule a l'histoire musulmane »

Dès l'avènement de l'islam, musulmans et juifs furent liés par l'histoire d'Abraham dont ils sont tous deux descendants et le monothéisme pur qui fut ressuscité par l'islam.

Dans tous les territoires de l'empire musulman grandissant, les juifs jouissaient d'une tolérance et d'une liberté alors inexistante dans les autres empires, Romains, Perses et autres, au point que bien souvent les juifs accueillaient les musulmans comme des libérateurs.

Dans l'histoire de l'oppression des juifs, les musulmans les secoururent à nombreuses reprises, les accueillant au Maghreb et dans l'Empire ottoman lors de la Reconquista.

Le statut de dhimmi

Quant à leur statut juridique dans l'islam, les juifs jouissent d'une autonomie interne pour les questions religieuses et civiles alors qu'à la même époque pour l'église médiévale le juif était hors juridiction. Le droit public ne s'appliquait pas pour lui, il faisait plutôt partie

de la propriété royale au même titre que le bétail, ce qui contraste avec le droit de propriété que lui accorde l'islam.

Quant aux expéditions qu'il y a pu avoir du temps du Prophète contre certaines tribus juives, elles ne représentent pas la manière de traiter les non musulmans en islam. Celles-ci étaient motivées par des raisons autres que la religion de ces tribus, à savoir le non-respect des pactes en vigueur⁵⁸.

Au sujet de l'impôt demandé aux minorités souvent présenté comme une humiliation, il faut rappeler que l'état musulman perçoit des musulmans vivant en son sein, la Zakat, qui correspond à 2,5 % de leurs fortunes et permet de faire fonctionner l'état, de nourrir ses pauvres, soutenir les orphelins...

Les juifs et les chrétiens vivant en terre d'Islam ne sont pas soumis à la Zakat, une participation financière aux dépenses de l'état leur est imposée, impôt qui garantit aux minorités leurs droits et leurs protections.

.....
58 Muhammad Ibn Ishaq

Je pense que la plupart des Français qui payent des impôts trouveraient anormal qu'un individu détenteur d'une carte de séjour puisse jouir des aides sociales et être exempté d'impôt ?!

De plus l'impôt fixé par l'islam, tant décrié aujourd'hui était parfaitement accepté hier. Chaque empire avait son propre système d'imposition. Les impôts réclamés aux peuples conquis par les Perses et les Byzantins, pour ne citer qu'eux, écrasaient les populations qui virent en la jiziya, un impôt raisonnable dont découlait justice et stabilité.

Quand durant le califat d'Al Mu'tadid certains tentèrent de faire annuler la jiziya. Les juifs s'y opposèrent, car cette capitation était la garantie de leur sécurité et du respect de leurs droits⁵⁹.

Ignaz Goldziher écrit « de même que l'on se laissait guider au point de vue de la pratique de la religion par l'esprit de tolérance, on devait aussi, en ce qui regardait le traitement civil et économique des infidèles, ériger

.....

59 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et La Croix »

en principe la modération et la douceur ; l'oppression des non-musulmans placés sous la protection islamique (ahl Al-dhimma) était jugée par les croyants comme une transgression coupable. Lorsque le gouverneur de la province du Liban sévit très durement contre la population, qui s'était révoltée à cause de l'oppression exercée par le percepteur des impôts, cet enseignement du Prophète put lui être adressé en guise d'avertissement : "quiconque opprime un protégé et lui impose de trop lourdes charges, je me dresserai moi-même comme son accusateur au Jour du Jugement." »⁶⁰

Bernard Lewis explique que la tolérance était la caractéristique de la loi ottomane fondée sur la Loi sacrée⁶¹. Les musulmans étaient évidemment la classe dirigeante et les juifs et les chrétiens des minorités, minorités autonomes dans leur culte, bénéficiant d'une tolérance alors impensable dans le reste

.....
60 « Le Dogme et la Loi de l'Islam »

61 Bernard Lewis, « Chrétiens et Juifs dans l'Empire ottoman »

du monde, particulièrement dans l'occident chrétien.

Parler d'un statut de seconde classe comme le font de nos jours certains polémistes, revient à évaluer les inégalités inhérentes à cette hiérarchie au regard du monde moderne sans tenir compte des critères médiévaux. Cet esprit de tolérance, poussa même le Patriarche d'Antioche, Makarios à s'exclamer "Que Dieu perpétue à jamais l'empire des Turcs!".⁶²

La tolérance musulmane ne fut pas réservée aux seuls juifs

L'accord passé entre le calife Umar et les chrétiens de Jérusalem a été conservé, on peut y lire :

«Ceci est l'assurance de sécurité que le serviteur de Dieu, Umar, Commandeur des Croyants, a octroyée aux habitants de Jérusalem.

.....
62 Elizabeth Reyre, « Histoire de l'Empire ottoman et de la Turquie »

Il leur a donné cette assurance de sécurité pour eux-mêmes, pour leurs possessions, leurs églises, leurs croix, les malades et les biens portants de la ville, et pour tous les rites qui appartiennent à leur religion. Leurs églises ne seront pas occupées (par des musulmans) et ne seront pas détruites. Ni eux, ni le pays où ils habitent, ni leurs croix, ni leurs possessions ne subiront de dommages. Ils ne seront pas convertis de force.»⁶³

La tolérance mène à la paix, le fanatisme à la terreur

Reza Shah-Kazemi écrit «La transmission à l'Occident de l'idée de tolérance religieuse n'est que la partie visible de l'iceberg de l'influence islamique sur la civilisation occidentale, mais dont la connaissance impartiale est presque noyée sous la marée récente des passions et des préjugés contre l'islam. L'esprit de tolérance ne peut guère s'épanouir dans un environnement dominé

.....
63 «Chroniques de Tabari»

par les rivalités de clocher de l'exclusivisme religieux.»⁶⁴

J'espère à travers ces quelques lignes avoir suscité votre curiosité afin que vous cherchiez à connaître plus en détail notre histoire commune, par celle-ci les musulmans pourront être fidèles aux enseignements de l'islam et les juifs se rappeler le soutien d'hier et la tolérance qui leur fut accordés quand partout ailleurs ils souffraient du rejet. Ainsi ils pourront à leur tour voir l'islam à travers ces enseignements et sa civilisation et non à travers des préjugés.

Finissons sur cette anecdote qui témoigne de la bonté des musulmans envers les juifs ainsi que des tristes conséquences du fanatisme :

«Se remémorant la Reconquista et les exemplaires du Coran brûlés, les auteurs juifs mélancoliques de l'époque andalouse diront "ce n'était qu'un prélude ; là où on brûle des livres, on finit par brûler des hommes." »⁶⁵

.....
64 Reza Shah-Kazemi, « L'esprit de tolérance en islam »

65 John Tolan, « Mahomet l'Européen »

Et Mark Cohen de rappeler «c'est à Paris qu'on brûla le Talmud, jamais au Caire ou à Bagdad.»⁶⁶

.....
66 Mark R.Cohen, « Sous le Croissant et La Croix »